



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 février 2024**,

L'an deux mille vingt-trois, le **quinze** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 février 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI – M. CHOLLET Robert - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Patrick PONSONNAILLE
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Michel VENEAU
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André SZYMANSKI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Création d'une commission permanente « Bâtiments »

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Communautaire peut former des commissions spécialisées au regard des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Aussi, au vu des périmètres envisagés pour les délégations aux vice-présidents, les commissions suivantes ont été créées :

- Ressources Humaines et mutualisation,
- Finances, achat public,
- Communication, dialogue communautaire,
- Action sociale (Petite enfance, Chantier d'insertion, Centres sociaux, Restauration collective/portage de repas),
- Action culturelle et sportive (réseau des piscines et des médiathèques, enseignement artistique)
- Développement Economique,
- Attractivité Touristique,

- Stratégie territoriale, aménagement, nouvelles technologies,
- Prévention et gestion des déchets,
- Cycle de l'eau, biodiversité, service éducation à l'environnement
- Attractivité médicale.

La Communauté de communes possède des bâtiments répartis sur 4 communes : Cosne, Pouilly, Donzy et Neuvy et compte 27 sites à gérer avec des statuts et des modes de gestion différents.

Compte tenu des enjeux liés à leur entretien, à la diversité de leur mode de gestion et aux investissements nécessaires, il apparaît judicieux de créer une Commission « Bâtiments ».

Cette dernière pourrait être composée au moins des maires des 4 communes précitées.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de créer une nouvelle commission « Bâtiments » ;**
- **DECIDE de la composer de conseillers communautaires et conseillers municipaux ;**
- **DECIDE de limiter leur composition à 16 membres, Président inclus.**

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024
ID : 058-200067916-20240215-2024_15_02_03-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. André SZYMANSKI, secrétaire de séance